

Code à 13 caractères :

Mise à jour de la table de correspondance ACL 7/codes 13 de référence

diffusée sur le site www.acclub.org

Tout choix et tout changement de codes 13 non diffusés dans la table de correspondance pourraient entraîner dès à présent des ruptures dans la chaîne de distribution de ces produits.

Afin de faire connaître les codes 13 de référence ACL ou GTIN de ses produits, chaque société doit utiliser le document « ACL Produits et codes de référence » de son laboratoire. Il peut en faire la demande à ACL (codif@acclub.org), si cela n'a pas déjà été fait.

Si le code de référence est le codes GTIN, il est indispensable de **mettre à jour ce tableau à chaque création ou suppression de code GTIN** et de le renvoyer à ACL .

➤RAPPEL :

A partir de janvier 2011, le **code 13 de référence unique pour un produit donné** est indispensable à l'identification de vos produits dans toute la chaîne de distribution. Il doit être indiqué dans la table de correspondance mise à disposition et diffusée par ACL. Il doit être indiqué en clair et dans un marquage (code barres ou Data Matrix) sur le conditionnement extérieur de vos produits.

Il doit être utilisé dans toutes les transactions entre les partenaires et doit être identique quel que soit le support de transaction : messages dématérialisés (Commande, Facture, DESADV...) et documents papier (tarif, bon de livraison, facture...).

Prochain ACL FLASH : Résultats de l'enquête sur la mise en œuvre du code 13 caractères

Le 17 mai 2010

Fabricants, dépositaires, répartiteurs, pharmaciens d'officine et hospitaliers, le code produit ACL passe de 7 à 13 caractères dans les 8 mois prochains.

Le code 13 caractères répond aux standards internationaux. Il est compatible avec les logiciels et les procédures de la chaîne de distribution pharmaceutique.

ACL vous accompagne dans ce changement.

Toute l'information diffusée sur : www.acclub.org